

**Territoire de Belfort
Commune de Chèvremont**

**Conseil Municipal du 08 novembre 2013
Convocation du 30 octobre 2013**

Présents :

Mrs Pierre LAB, Didier FRICKER, Alain LE BAIL, Alain HUGUENIN, Claude JEANNIN, Michel POMODORO, Mmes Marcelle GEHENDEZ, Véronique GIAMBAGLI, Édith PACAUD, Isabelle JEAN, Sylvie MOUTARLIER.

Absents :

Mme Linda MARCHAL, M. Christophe BOULAT

Excusé :

M. Jean DOUCELANCE ; procuration à M. Michel POMODORO

Assistait à la réunion : M. Albert RUCHTY

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Mme Sylvie MOUTARLIER est désignée comme secrétaire de séance

2) Approbation du CR du conseil du 4 octobre 2013 : Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (Mrs POMODORO et DOUCELANCE)

3) Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2013/2014

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir l'assiette des coupes de bois pour 2014. Cette assiette concerne les parcelles 1, 3, 5 et 6p.

M. Alain HUGUENIN précise que ces coupes sont accessibles par la nouvelle route forestières. Il précise que les autres coupes seront exploitées en 2014 et 2015. Les volumes des coupes sont les suivants :

coupe n°1 : résineux 80 mètres cube

coupe n°3 : grumes et affouage : 250 mètres cube

coupe n°5 : grumes et affouage : 200 mètres cube

coupe n°6 : bois de chauffage : 500 mètres cube

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Devis d'exploitation des bois.

Par courrier en date du 09 octobre 2013 les services de l'ONF nous ont fait parvenir une proposition de devis pour la réalisation des travaux de bûcheronnage et débardage dans les parcelles forestières 23 – 24 -25. Les prix sont les suivants :

Façonnage des grumes : 11.50 € HT/m³

Débardage des grumes : 9.00 € HT/m³

Câblage : 95.00 € /H.

Compte tenu des volumes estimés (120 m³) , le montant du devis s'élève à la somme de 2 840.00 € soit 3 038.80 € TTC.

Adopté à l'unanimité

5) Devis d'expertise des bois façonnés.

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir un devis concernant le cubage des bois qui vont être façonnés cette année. Le montant du devis s'élève à la somme de 180.00 € HT soit 215.28 € TTC pour un volume estimatif de 120 m³.

Adopté à l'unanimité

6) Demande de subvention de l'Association Semons l'Espoir

Par courrier en date du 07 octobre 2013 l'Association Semons l'Espoir sollicite une participation de la commune pour aider au financement du projet de création d'une maison des familles de Franche-Comté dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et de soins des enfants hospitalisés au C.H.R.U. de Besançon , de permettre l'accueil de leurs parents et d'élargir cet accueil aux familles d'adultes hospitalisés, ainsi qu'aux patients en soins ambulatoires.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande, conformément à sa pratique habituelle, cette association n'ayant pas de rapport direct avec la commune.

7) Convention de mandat pour la procédure de passation d'un marché de prestations sociales et adhésion au service

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2013, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous a informés que compte tenu du fait que le fonctionnement institutionnel de l'Association pour le Personnel Territorial, créée en 1988 pour permettre aux collectivités rurales de disposer de prestations sociales pour leur personnel (tickets-restaurants et/ou diffusion des produits FRACAS notamment en matière de billetterie), est inopérant depuis plusieurs années, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé d'absorber l'activité de cette association et de créer un service dont le fonctionnement sera totalement identique à celui de l'APT :

-0.25% de la masse salariale de la collectivité sans utilisation des tickets restaurant,

-0.30% de la masse salariale de la collectivité avec utilisation des tickets restaurant

-cotisation individuelle de chaque agent de 4 € à l'année.

Afin de permettre l'achat de prestations auprès des fournisseurs disponibles sur le marché, le Centre de Gestion devra procéder à une mise en concurrence par appel d'offres restreint.

Le Centre de Gestion propose donc aux collectivités intéressées une convention de mandat confiant au CDG la mission de procéder pour son compte, au meilleur coût, à l'achat de prestations sociales pour son personnel.

Cette mission comprend notamment :

- la passation d'un marché public pour 3 ans, pour le compte des EPCI et communes ayant mandaté le CDG pour à minima :
 - un lot concernant l'achat de prestations de chèques-déjeuner, titres ou ticket-restaurant,
 - un lot concernant l'achat de prestations de billets (spectacles, bons d'achats, places de cinéma, parcs d'attractions, services publics divers, etc...).

Le CDG ne perçoit aucune rémunération pour l'ensemble de cette mission.

La présente convention est conclue pour la même durée que le marché de prestations, soit jusqu'à la réalisation complète des prestations mentionnées ci-dessus.

Le mandat délivré par le mandant couvre l'ensemble du marché et il est entendu que la commune n'est pas tenue d'adhérer au service du CDG qui gèrera ultérieurement ces prestations. Le caractère conditionnel de cette adhésion nécessite la prise d'une délibération par l'assemblée délibérante du mandant.

M. Alain HUGUENIN précise qu'il considère que les finances de la commune vont être sérieusement obérées par la réforme des rythmes scolaires et qu'il est contre les mesures générales concernant le personnel dans le contexte actuel. Il se déclare en revanche favorable à la prise en compte du mérite de chacun.

Unanimité moins une abstention (M. Alain HUGUENIN)

8) Mandatement du SIAGEP pour la passation d'un marché public pour l'achat d'une solution logicielle de dématérialisation des procédures comptables.

A compter du 1^{er} janvier 2015 toutes les collectivités devront obligatoirement effectuer un passage au PES V2 (protocole d'échange standard version 2). Le passage à ce protocole permettra de dématérialiser les échanges ordonnateur/comptable et ainsi transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et automatiques. La dématérialisation permet d'échanger un flux de données unique qui prend en charge les pièces justificatives et intègre la signature électronique.

Il est précisé que cette procédure est imposée par l'Etat et qu'il ne saurait être question de s'y soustraire.

Deux choix s'offrent aux communes : soit se contenter des outils fournis par les services de l'Etat qui risquent d'être minimalistes ou utiliser une solution tierce

qui permettra d'assurer la compatibilité avec les logiciels de comptabilité des communes.

Le SIAGEP, qui met à disposition des collectivités son service informatique pour la maintenance des logiciels de comptabilité, est le mieux à même de sélectionner un ensemble d'outils mieux adaptés et au meilleur coût.

Ce dernier propose de mener à bien une consultation sans engagement pour les communes qui le souhaitent et donc de le mandater pour cette mission.

Il appartiendra ultérieurement au conseil municipal de se prononcer sur les résultats de cette consultation et sur l'intérêt d'une utilisation du logiciel.

Avis favorable à l'unanimité

9) Opérations budgétaires :

Suite à la vente de biens communaux (camion benne pour 2900 €, terrain à M. HUGUENOT pour 1510 €) il convient de procéder aux opérations comptables de sortie du patrimoine. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 024.

Par ailleurs, le passage au protocole PES V2 nécessite l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité à savoir e.magnus. La société Berger Levrault qui commercialise ce logiciel nous a fait parvenir une proposition dont le montant s'élève à la somme de 3181.00 € Ht soit 3807.48 € TTC. L'achat de logiciel étant imputé à l'article 2051 et les crédits n'étant pas prévus au BP 2013, il convient d'effectuer un transfert de crédits de l'article 21318 vers l'article 2051 d'un montant de 4000.00 €.

Avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions (Mrs POMODORO et DOUCELANCE).

10) Attribution du marché pour les travaux d'aménagement des entrées de village.

Pour faire suite à la consultation qui a été organisée pour les travaux d'aménagement des entrées de village côté Fontenelle et Bessoncourt, la commission d'ouverture des plis a retenu l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN d'ANDELNANS pour un montant de 96 354.00 € HT tranche ferme + tranche conditionnelle et 3 719.00 € pour les options (estimation du maître d'œuvre : 110 948.9 € HT tranche ferme + tranche conditionnelle et 6 441.30 € pour les options).

Adopté à l'unanimité

M. LE BAIL précise que les travaux devraient commencer rapidement sur les deux sites. La circulation sera alternée. Les travaux seront coordonnés de manière à minimiser la gêne pour les usagers

11) Convention pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde

Toutes les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques sont dans l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. La Commune de Chèvremont étant concernée par les risques :

Inondation,

Mouvements de terrain associés aux aléas de liquéfaction et de glissement,

Risques liés au transport de matières dangereuses,

Risque sismique « 3-moderé »,

Un plan communal de sauvegarde doit être élaboré.

Aussi, l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs propose son assistance aux communes concernées pour l'élaboration de ce document réglementaire.

Le montant de la contribution financière demandée à la commune pour cette mission est forfaitaire et est fixée à la somme de 836.12 € HT soit 1 000.00 € TTC.

Une convention d'assistance est donc proposée.

Avis favorable à l'unanimité.

12) Questions et informations diverses

Adhésion de la commune de Reppe au Syndicat Intercommunal de la Fourrière : par email du 10 octobre 2013, le Syndicat Intercommunal de la Fourrière nous a demandé, suite à un appel de la Préfecture de délibérer et ce avant la fin de l'année sur l'adhésion de la commune de Reppe au Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Avis favorable à l'unanimité.

Travaux et divers :

Église :

M. Pierre LAB soumet au Conseil la possibilité de mettre en place un barriérage autour de l'édifice afin de protéger celui-ci du vandalisme.

M. Pierre KOENIG à qui la parole a été donnée se déclare favorable à ce projet.

M. Michel POMODORO émet des réserves sur le fait d'être amené à entourer l'église d'une barrière.

L'étude devra être poursuivie. Le projet devra être soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Escaliers école primaire :

Les parents d'élèves ont fait parvenir une lettre qui fait état d'un danger éventuel représenté par l'escalier de sortie de l'école.

Une discussion s'engage sur ce point. La mise en place d'une barrière pourrait se révéler plus dangereuse que l'aménagement actuel. Le changement de sortie de l'école ne changerait rien, certains parents déposant leurs enfants devant

l'entrée, quelle que soit sa localisation. La discussion doit se poursuivre avec les parents.

Façade Chougalante :

La dégradation de la façade de la Chougalante est signalée.

Trottoirs rue des Jardins d'Honorine :

Ces trottoirs sont très dégradés. Un devis a été demandé pour l'enlèvement des souches et la réfection des trottoirs. ; la dépense se monte à 12226,75€ hors taxes.

Rythmes scolaires :

réunion extraordinaire du conseil d'école le vendredi 15 novembre.
Les projets doivent être remontés pour le 11 décembre à la DSDEN, pour une décision autour du 20 janvier.
Une réunion d'information sera organisée pour les familles.

Pierre LAB fait part des remerciements de la famille PETIT pour les diverses manifestations de sympathie reçues à l'occasion du décès de M. Guy PETIT.

Divers problèmes de voirie :

M.Alain HUGUENIN signale la dégradation de la route menant au stade Duvallet.

M. LANTZ signale la dégradation de la rue des Pages.

M.POMODORO signale que les trous de la rue des Grillons font ralentir les voitures.

M.POMODORO demande qui a déterminé la largeur du stratégique.
La largeur est la même qu'aparavant. Beaucoup de Chévremontois se posent la question quant à la signalisation.
La circulation est interdite pour les plus de 3,5T. La voie piétons cyclistes est partagée par ces deux catégories d'utilisateurs